

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 23 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE ANNE SUR VILAINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAUDICHON Jean-Michel, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2015

PRESENT(E)S : M. GAUDICHON Jean-Michel, Maire, Mmes : COGREL Chrystèle, ESNAULT Marie-Christine, FEREOL Denise, HAMON Marie-Christine, MIOSSEC Catherine, MM : HAMON Jean-Pierre, LERAT Thierry, POULAIN Christian

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION : Mmes : RIFFAULT Katia, à Mme FEREOL Denise, SAP Isabelle, à M. POULAIN Christian, MM : DOLO Michel, à M. HAMON Jean-Pierre, GUIBERT Gaëtan, à M. LERAT Thierry, LEGENDRE Robert à M. GAUDICHON Jean-Michel

ABSENT(S) : M. GAUVIN Yannick

SECRETAIRE : M. LERAT Thierry

➤ AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Marchés :
 - o Mission contrôle technique et SPS
 - o Réfection toiture
- Intervention SAFER
- VD1 - Itinéraire départemental de Vélo 1 : convention avec le département
- Création d'un poste et modification du tableau des effectifs

➤ PRISE EN CHARGE CANTINE SCOLAIRE DES ENFANTS SCOLARISES A LANGON

Langon a décidé d'augmenter les tarifs des élèves déjeunant à la cantine résidant d'une autre commune. La commune de Sainte-Anne peut néanmoins conventionner avec la ville de Langon pour payer la différence (0.6 € par repas), dans ce cas les parents d'élèves continueront à bénéficier du tarif local.

Suite à la demande d'une famille, et après en avoir débattu, considérant que le tarif pratiqué à la cantine de Sainte-Anne sur Vilaine avoisine celui de Langon, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas passer de convention avec Langon concernant la cantine scolaire.

➤ GARDERIE ECOLE

Après clôture définitive des comptes de l'année 2013-2014 de la garderie de l'école Saint-Gabriel, il s'avère que le déficit est plus important que prévu, avec un solde négatif de 941.57 € puisque 2727.18€ ont été remboursés en 2014, alors que le déficit final global a été de 3668.75 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser le déficit 2013-2014 de 941.57 €.

➤ ACHAT NUMEROS DE VILLAGE

Des devis ont été demandés à 3 entreprises pour les numéros de village ainsi que des poteaux et fixations

Entreprises	Alu : PxU HT	Alu : Total HT	Alu : Total TTC	Email : PxU HT	Email : Total HT	Email : Total TTC	Panneaux indicateur TTC
SES	6.75	1721.25	2065.5	5.5	1402.5	1683	616.36
S- Girod	5.05	1287.75	1545.3	5.54	1412.7	1695.24	592.36
Lacroix				5.31	1354.05	1624.86	567.90

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'entreprise Signaux Girod pour 1786.34 € HT soit 2184.02€TTC pour 258 numéros.

ACHAT MATERIEL

La commission matériel a étudié différents devis et proposé l'achat des matériels suivants :

- Tronçonneuse - élagueuse :	459 € HT	soit 550.80 € TTC
- Godet multiservice :	2460 € HT	soit 2952 € TTC
- Fléaux :	1394,5 € HT	soit 1673,40 € TTC

Ce qui porte l'investissement total à 5176.2 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ces devis.

DECISIONS MODIFICATIVES

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité deux décisions modificatives :

- Achat de matériel : 323.81 € à prendre au compte 020 (dépense imprévues) et 7300€ à prendre au compte 2128-230 (parcours sportifs) pour mettre au compte 21978 (matériel de voirie)
- Echéance crédit agricole : 0.03 € au compte 66111 (à prendre au 616)

TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le courrier du 9 octobre 2015 de la DDTM nous précisant qu'une délibération sur le taux de la taxe d'aménagement pouvait être prise cette année avant le 30 novembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (11 pour, 3 contre) que le taux de la taxe d'aménagement sera dorénavant de 2%.

MARCHES

Deux consultations pour marchés publics ont été lancées en septembre

- Marché SPS (coordination sécurité et prévention de la sécurité) + contrôle technique

	SOCOTEC	QUALICONSULT
SPS		
Tarif HT	2500	1085
Tarif TTC	3000	1302
Contrôle technique		
Tarif HT	4130	1420
Tarif TTC	4956	1704
Total marché HT	6630	2505

Socotec ayant indiqué ses tarifs sur 4 mois et Qualiconsult sur 8, les tarifs de Socotec ont été multipliés par 2 pour pouvoir comparer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise QUALICONSULT pour 2505 €TTC.

- Marché charpente couverture

Un marché publié le 4/09 pour réponse avant le 9/10

Commission appel d'offres le 12/10 : 13 entreprises ont retiré un dossier, 5 entreprises ont répondu

N° Lot	Nom Candidat	Tarifs HT proposés	Notes
3	Pays de Vilaine Electricité	1 362.95	100
2	SNPR	77 391.21	69
2	Jolivel Guillemer	38 763.45	100
1	Dubois	38 055.84	89
1	Socbois	38 671.16	94

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Socbois
- Lot 2 : Guillemer - Jolivel
- Lot 3 : Pays de Vilaine Electricité

🌀 INTERVENTION SAFER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à signer la promesse unilatérale d'achat bâti avec la SAFER pour la parcelle ZT 94 (La Cormerais) à un prix de 3230 € hors frais annexes.

🌀 CONVENTION DEPARTEMENT : VD1

Le département met en place des itinéraires vélos pour se déplacer de ville en ville. Le VD 1 partira de Bain de Bretagne jusqu'à Sixt-sur-Aff en passant par Sainte-Anne sur Vilaine.

Le Département propose une convention pour l'entretien de ces itinéraires :

- Le Département prend à sa charge la pose et l'entretien des panneaux signalétiques. Il peut les modifier après information de la commune.
- La Commune doit demander l'autorisation du département pour modifier les panneaux et maintenir la voirie en bon état

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à signer la convention avec le Conseil Départemental pour l'implantation de l'itinéraire vélo VD1 à Sainte-Anne sur Vilaine.

🌀 CREATION POSTE ET APPROBATION DU NOUVEAU TABLEAU D'EFFECTIF

La Secrétaire générale étant partie en disponibilité pour 3 ans, le maire propose le recrutement d'une nouvelle Secrétaire Générale sur la catégorie A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le recrutement d'une catégorie A et le nouveau tableau des effectifs de Sainte-Anne sur Vilaine.

Grades ou emplois	Catégories	effectifs	Dont temps non complet
Secteur administratif			
Attaché-e territorial-e	A	0	0
Rédacteur-ice principal-e 2ème classe	B	1	0
Adjoint-e administratif-ve 2ème classe	C	1	1
Secteur social			
Agent-e social-e 2ème classe	C	1	1
secteur technique			
Agent-e de maîtrise	C	1	0
Adjoint-e technique ppal 2ème classe	C	1	0
Adjoint-e technique 1ère classe	C	1	0
TOTAL GENERAL		6	1

Agents non titulaire	Catégories	effectifs	Dont temps non complet
Secteur administratif			
Attaché-e territorial-e stagiaire	A	1	0
Secteur Technique			
Adjoint-e technique 2ème classe stagiaire	C	1	1
TOTAL GENERAL		2	1

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Michel GAUDICHON

